

# Programme Amiante Sous section 4

## Cumul de fonctions (Recyclage)

### PUBLIC VISE

• Toute personne cumulant les fonctions d'encadrement technique, encadrement de chantier et d'opérateur de chantier amiante sous-section 4 et amenée à réaliser des interventions sur matériaux et appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante tel que défini dans l'arrêté du 23.02.2012 (Article R4412 – 139 du code du travail).

• Pour toute situation de handicap ou autres besoins particuliers n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons envisager d'adapter la formation.

### PRE REQUIS

• Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans.

• Transmettre l'attestation de compétences correspondante et en cours de validité délivrée lors de la formation précédente.

• L'employeur doit fournir à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail, du travailleur délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des équipements respiratoires.

### DUREE

• 1 jour soit 7 h de formation



### OBJECTIFS DE LA FORMATION ET COMPETENCES VISES

- Permettre au stagiaire cumulant les fonctions de garantir et d'appliquer l'organisation et les moyens de prévention du risque amiante lors de toute intervention relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des travailleurs, des tiers et de l'environnement.
- Identifier l'évolution des techniques et de la réglementation depuis la dernière formation
- Renouveler l'attestation de compétences de cumul de fonctions relative aux interventions sur ou à proximité de matériaux ou d'équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante (dites interventions amiante sous-section 4)

## Programme

### Ouverture de la session

- Tour de table
- Présentation de la formation des modalités
- Attente des stagiaires par rapport à la formation / contraintes éventuelles

### Retours sur expériences et partage de pratiques

- Retour d'expériences des stagiaires rencontrées depuis la dernière formation.
- Identification commune des points sensibles à traiter

### Rappel théoriques et pratiques suivants les points sensibles identifiés

**Présentation des évolutions réglementaires, des meilleures pratiques et des évolutions techniques en vigueur depuis 3 ans.**



# Mode d'évaluation

## METHODE ET MOYEN

### PEDAGOGIQUE

- Partie théorique et partie pratique avec mise en situation sur une plateforme pédagogique

- Vidéoprojecteur.

- Présentation de matériel et d'EPI vierge de tout contact avec l'amiante

- Un livret pédagogique sera remis à chaque stagiaire en format papier.

### VALIDATION

- En fonction des résultats aux tests, l'organisme délivre une attestation de compétences niveau « Cumul de fonction » valable 3 ans.

### TARIF

- Pour toute demande de tarif, merci de nous contacter.

- Une prise en charge totale ou partielle est possible en fonction des financements des entreprises ou des stagiaires.



## Évaluation Théorique de 20 minutes

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence de l'amiante
- Les moyens de protection
- Les destinataires du mode opératoire

## Évaluation pratique d'une heure

- L'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :
  - Évaluer les risques liés à l'intervention
  - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
  - Gérer l'élimination des déchets amiantés
  - Réagir en cas d'incident/d'accident
  - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

## SYLTIE GESTION

Siège : 46 rue Joseph Baudron

03400 Yzeure

Site de Formation : 49 route de Paris

03000 Avermes

Mail : [accueil.gestion@syltie.fr](mailto:accueil.gestion@syltie.fr)

Tel : 07.60.04.98.01